

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINTE-POLE

SEANCE DU 25 MARS 2021

Date de la convocation : 16 mars 2021

Date d'affichage : 30 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de François PHILIPPE, maire.

Présents : ARCHAMBAULT Catherine, BELCOUR Stéphane, CHARLES Rémy, DEMANGE Stéphanie, DUCARO Laurent, FABER Véronique, PHILIPPE François, PUFALT Rémy, TAILLEFUMIER Christelle

Représentés : HELF Julien par DEMANGE Stéphanie, MOUGENOT David par PHILIPPE François

Secrétaire : Madame FABER Véronique

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

20210325_1 - Vote du Compte Administratif 2020 budget communal					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	10	10	0	0	1

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : prévus : 61 646.56 €

réalisé : 39 229.91€

reste à réaliser : 0 €

Recettes : prévus : 61 646.56 €
réalisé : 32 018.68 €
reste à réaliser : 0 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : prévus : 170 422.31 €
réalisé : 100 643.92 €
reste à réaliser : 0 €

Recettes : prévus : 170 422.31 €
réalisé : 188 767.10 €
reste à réaliser : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Investissement : - 7 211.23 €

Fonctionnement : 88 123.18 €

Résultat global : 80 911.95 €

20210325_2 - Vote du Compte de Gestion 2020 budget communal					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Le Comptable Mme PARDAL Flore à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

20210325_3 - Affectation du résultat 2020 sur 2021 budget communal					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Résultat de fonctionnement : 2 266.87 €

Résultats antérieurs reportés : 85 856.31 €

Résultat à affecter : 88123.18 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : - 7 211.23 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €

Besoin de financement : 7 211.23 €

Report en fonctionnement : 80 911.95 €

20210325_4 - Vote du budget 2021 budget communal					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 225 237.46 €

Recettes : 225237.46 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 161 700.89 €

Recettes : 161 700.89 €

20210325_5 - Vote du Compte Administratif 2020 budget assainissement					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	10	10	0	0	1

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : prévus : 36 953.46 €
 réalisé : 0 €
 reste à réaliser : 0 €

Recettes : prévus : 36 953.46 €
 réalisé : 9 653.46 €
 reste à réaliser : 0 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : prévus : 38 847.99 €
 réalisé : 2 730.06 €
 reste à réaliser : 0 €

Recettes : prévus : 38 847.99 €
 réalisé : 38 155.03 €
 reste à réaliser : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Investissement : 9 653.46 €

Fonctionnement : 35 424.97 €

Résultat global : 45 078.43 €

20210325_6 - Vote du Compte de Gestion 2020 budget assainissement					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Le Comptable Mme PARDAL Flore à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

20210325_7 - Affectation du résultat 2020 sur 2021 budget assainissement					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Résultat de fonctionnement : 1 577.98 €

Résultats antérieurs reportés : 33 846.99 €

Résultat à affecter : 35 424.97 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : 9 653.46 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €

Report en fonctionnement : 35 424.97 €

20210325_8 - Vote du budget 2021 budget assainissement					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 29 590.97€

Recettes : 29 590.97 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 40 425.97 €

Recettes : 40 425.97 €

20210325_9 - Vote du taux des taxes 2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, comme suit :

- Foncier bâti : 20.47 %
- Foncier non bâti : 10.20 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16.30 %

20210325_10 - Participation à l'appel d'offre du CDG 54 concernant le marché de la mutuelle santé					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Le Maire expose :

- *l'opportunité pour la commune de Sainte Pôle de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;*
- *l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence*
- *que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.*

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020 ;

Décide :

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, la commune de Sainte-Pôle charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte

des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

20210325_11 - Gardiennage église					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Vu la délibération du 18/12/2017 relative au gardiennage de l'église communale ;

Considérant, la nécessité de prendre une nouvelle délibération ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide :

- De maintenir l'ouverture journalière de l'église communale ;
- Fixe le montant du gardiennage à la somme de 270 € pour l'année 2021 (rattrapage des 6 mois de 2020) et de 180 € à compter de l'année 2022 ;
- Fixe la durée de la présente délibération pour le mandat actuel.

20210325_12 - Convention d'occupation d'un terrain privé					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il souhaite signer une convention à titre gracieux avec le propriétaire de la parcelle cadastrée ZA 95 afin d'y entreposer nos rémanents issus de la taille des massifs de la commune, avant que ceux-ci ne soient broyés afin d'en faire du composte qui est réutilisé pour l'entretien de ces mêmes massifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

20210325_13 - Programme de travaux ONF 2021					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	11	11	0	0	0

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal le programme de travaux de l'Office National des Forêts pour l'année 2021.

Il s'agit de travaux de maintenance parcellaire dans le bois Godfrin parcelles 102-111-112, de travaux sylvicoles parcelles 108-109-110 ainsi que des travaux d'infrastructure d'entretien des accotements et talus au bois des Haies ainsi qu'au bois Godfrin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire réaliser ces travaux par l'ONF compte tenu du peu de recettes que les ventes de bois génèrent actuellement.

Néanmoins, la commune effectuera par ses propres moyens l'entretien des accotements et talus ainsi que l'entretien parcellaire de la parcelle 112.

Point sur les projets travaux

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés et nous sommes en attente des attributions

Questions diverses

Petit rappel : il est impératif de procéder à l'affichage des Déclarations Préalables et Permis de construire au démarrage des travaux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Fait à SAINTE-PÔLE, les jours, mois et an susdits

Le maire,
François PHILIPPE